

Calcul du taux de consanguinité sur SheepOnline



Fondation suisse pour la diversité patrimoniale et génétique liée aux végétaux et aux animaux

1. Connectez-vous à SheepOnline (<https://sheeponline.qualitasg.ch/SheepWeb/c/ani/>) et sélectionnez «**Exploitation**». Vous trouverez alors l'option «**Saillies**» dans la colonne en bas à gauche.

2. Vous y trouverez la liste de vos brebis à gauche et la liste de vos béliers au milieu. **Sélectionnez** le bélier que vous souhaitez utiliser pour vos brebis en cochant la case dans la liste. (Si vous préférez un candidat d'une autre exploitation, cliquez d'abord à droite sur «**créer un nouveau groupe**» et puis entrez le numéro de marque auriculaire de ce candidat chez «**hors de l'exploitation**» sous «**Béliers**»). Cliquez ensuite sur le petit triangle à côté.

3. Dans la colonne de droite «**Groupe de saillie**», un **seul bélier peut être répertorié**, puis vous pouvez cliquer sous le bélier «**calcul Taux de consanguinité avec ce bélier**». Les **valeurs de consanguinité** correspondantes des accouplements sont maintenant immédiatement derrière chaque brebis dans la colonne de gauche.

Explications sur la consanguinité



Schweizerische Stiftung
für die kulturhistorische
und genetische Vielfalt
von Pflanzen und Tieren

Le taux de consanguinité d'un animal indique à quel point ses parents sont apparentés les uns aux autres.

Plus ses parents ont les mêmes ancêtres, plus sa valeur de consanguinité est grande.

Une valeur élevée de consanguinité est dangereuse pour l'élevage de conservation et ce pour deux raisons:

- La consanguinité peut produire des animaux peu performants ou malades, réduire la fertilité et la santé des agneaux et provoquer des anomalies corporelles : c'est ce qu'on appelle la dépression consanguine (dégénérescence due à la consanguinité).
- La consanguinité entraîne également une perte de matériel génétique et une diminution de la diversité génétique. Un jeune animal dont les gènes des parents sont proches héritera de gènes de leurs ancêtres communs, qu'il transmettra à son tour à sa descendance. Ces animaux peuvent être forts et en bonne santé, mais ont moins de gènes différents en eux. « Un accouplement consanguin ne peut pas faire de mal ». Ce genre d'opinions est toujours répandu et peut s'appliquer à la performance des jeunes animaux - mais pas à la préservation d'un pool génétique large!

Pour ces deux raisons, les accouplements doivent être effectués de manière à ce que la valeur de consanguinité ne dépasse pas 6,3.

Il est de notre devoir de n'accoupler que des animaux faiblement apparentés.

Vous trouverez des informations détaillées sur la consanguinité dans le cadre de la conservation des races de races menacées sur:

www.prospecierara.ch/fr/animaux/sinformer/sinformer-details/news/inzucht